

154. Le PRÉSIDENT rappelle que le Brésil a présenté un amendement (A/1037/Rev.1) relatif à l'article 80 et annonce qu'il mettra aux voix séparément les paragraphes 1 et 2 de cet amendement. Ces paragraphes ont la teneur suivante:

"1. Ajouter à la fin de la deuxième phrase: "sauf lorsque le vote a eu lieu au scrutin secret."

"2. Ajouter à la fin de l'article: "Le Président ne peut pas autoriser l'auteur d'une proposition ou d'un amendement à expliquer son vote sur sa proposition ou sur son amendement."

Par 36 voix contre 15, avec 9 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.

Par 31 voix contre 15, avec 8 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

155. M. FERRER VIEYRA (Argentine), présentant une motion d'ordre, dit qu'avant de se prononcer sur l'article 80 révisé, il désire en connaître le texte définitif, tel qu'il a été amendé par le Brésil. La version espagnole de l'amendement du Brésil est quelque peu contradictoire et confuse.

156. Le PRÉSIDENT indique que le texte espagnol sera modifié de façon à le rendre conforme au texte anglais.

157. Il met ensuite aux voix l'article 80 révisé, tel qu'il a été amendé.

Par 39 voix contre 8, avec 2 abstentions, cet article est adopté.

158. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 81 révisé.

Par 36 voix contre 12, avec 3 abstentions, cet article est adopté.

159. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 82 révisé, le nouvel article 89 a, l'article 97 révisé et le nouvel article 97 a.

Par 47 voix contre 6, sans abstention, ces articles sont adoptés.

160. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 98 révisé.

Par 38 voix contre 12, avec 4 abstentions, cet article est adopté.

161. Le PRÉSIDENT met aux voix les articles 102, 103 et 105 révisés.

Par 43 voix contre 8, avec 2 abstentions, ces articles sont adoptés.

162. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 106 révisé.

Par 44 voix contre 4, avec 6 abstentions, cet article est adopté.

163. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 107 révisé.

Par 44 voix contre une, avec 8 abstentions, cet article est adopté.

164. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 110 révisé.

Par 47 voix contre zéro, avec 7 abstentions, cet article est adopté.

165. Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement à l'article 117 proposé par le Brésil (A/1037/Rev.1). Cet amendement tend à modifier l'article 117 de la même manière que l'article 80 révisé.

Par 35 voix contre 10, avec 6 abstentions, l'amendement est adopté.

166. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 117 révisé par le Brésil.

Par 38 voix contre 8, avec une abstention, cet article est adopté.

167. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 118 révisé.

Par 38 voix contre 12, avec 3 abstentions, cet article est adopté.

168. Le PRÉSIDENT met aux voix l'article 119 révisé.

Par 45 voix contre 6, avec 2 abstentions, cet article est adopté.

169. Le PRÉSIDENT met aux voix l'annexe II au projet de résolution de la Sixième Commission; cette annexe contient les recommandations et les suggestions de la Commission spéciale des méthodes et des procédures de l'Assemblée.

Par 45 voix contre 5, avec 3 abstentions, l'annexe II est adoptée.

170. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de la Sixième Commission.

Par 45 voix contre 5, avec 3 abstentions, la résolution est adoptée.

La séance est levée à 18 h. 20.

DEUX CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue sur l'emplacement du Siège permanent, à New-York, le lundi 24 octobre 1949, à 12 heures.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Cérémonie de la pose de la première pierre du Siège permanent

1. Le PRÉSIDENT déclare que les Etats-Unis ont fait beaucoup pour l'Organisation des Nations Unies. Franklin D. Roosevelt, le plus grand Américain de notre époque, est l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Son concept des quatre libertés, qui répond à ce besoin d'unité indivisible de l'humanité, exprime les aspirations humaines essentielles qui sont formulées maintenant dans la Charte des Nations Unies.

2. Les Nations Unies ont choisi, dès le début, les Etats-Unis pour y établir leur siège permanent. En décembre 1945, la Commission préparatoire des Nations Unies a recommandé d'établir le siège permanent de l'Organisation aux Etats-Unis¹. Par sa résolution 25 (I) du 14 février 1946, l'Assemblée générale, réunie à Londres, a décidé d'établir le siège provisoire dans la ville de New-York et le siège permanent dans les comtés de Fairfield ou de Westchester.

¹ Voir le Rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies, chapitre X.

3. En attendant, la Ville de New-York, sous la direction compétente de son maire, M. William O'Dwyer, s'est donné beaucoup de peine et a fait des frais importants pour assurer à l'Organisation des Nations Unies une installation provisoire, d'abord à Hunter College, puis dans un édifice de la ville de New-York, à Flushing.

4. Au cours de la deuxième partie de la première session, qui s'est tenue à New-York en octobre 1946, l'Assemblée générale a repris la question du choix d'un site pour son siège permanent. On a envisagé les villes de New-York, de Philadelphie, de Boston et de San-Francisco.

5. Enfin, le 10 décembre 1946, M. John D. Rockefeller, Jr., a fait son offre généreuse et ce don a permis d'acheter la plus grande partie des terrains où le siège permanent devait être édifié. La Ville de New-York a fait elle aussi un geste généreux en donnant des terrains supplémentaires et en entreprenant des travaux d'embellissement aux abords du site.

6. Sur la recommandation du Président des Etats-Unis, le Congrès, par une manifestation profondément encourageante de sa politique "bipartisanne" à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, a consenti à l'Organisation des Nations Unies un prêt sans intérêt pour la construction des bâtiments. En 1948, à la suite d'une entente entre le Président Truman et le Gouverneur Dewey, le Congrès a mis à la disposition de l'Organisation une première somme de 25 millions de dollars au titre de ce prêt. Par ce geste symbolique, le Gouvernement des Etats-Unis, en assurant à l'Organisation des Nations Unies une installation permanente sur le sol américain, abandonnait une partie de sa souveraineté au profit de l'Organisation mondiale.

7. Une parcelle du sol de l'Amérique appartient maintenant au monde. C'est un terrain consacré. C'est là que s'érigera la structure visible de l'Organisation des Nations Unies, l'instrument par lequel l'humanité espère faire régner la paix et ses bienfaits.

8. Deux documents d'une valeur inestimable, la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme, vont être enchâssés dans le bloc de granit, qui sera la pierre d'angle de cette structure visible. Il serait certes à souhaiter que le même hommage fût rendu à d'autres documents non moins importants du point de vue historique et dont la portée est universelle, notamment les résolutions 41 (I), 191 (III) et 192 (III) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1946, du 4 novembre 1948 et du 19 novembre 1948 respectivement, préconisant le contrôle de l'énergie atomique et interdisant l'emploi des armes atomiques et de toutes autres armes destinées à la destruction massive; la résolution 110 (II) du 3 novembre 1947 condamnant toutes les formes de propagande en faveur d'une nouvelle guerre et encourageant la diffusion de toute information destinée à exprimer le désir incontestable de paix de tous les peuples, enfin la résolution 190 (III) du 3 novembre 1948, adoptée sur l'initiative du Mexique, qui adresse aux grandes Puissances un appel pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de concilier leurs désaccords et d'établir une paix durable.

9. Ces déclarations solennelles qui se renouvellent chaque année depuis la création de l'Orga-

nisation des Nations Unies, témoignent du besoin insatiable de paix qu'éprouve l'humanité. Le Président les reprend aujourd'hui au nom de tous les êtres humains modestes et humbles de tous les pays; il prie pour que leur voix soit entendue avant qu'il ne soit trop tard.

10. La pierre et l'acier n'assureront pas seuls la permanence du siège de l'Organisation. L'édifice qui s'élèvera sur cet emplacement se dressera comme un symbole de l'espoir des hommes en une vie meilleure et en un monde meilleur, tant que les nations réunies sous son toit poursuivront leurs efforts en commun dans l'unité et l'entente. Plus fort que l'acier, plus durable que le granit, la bonne volonté est la vraie pierre angulaire de l'Organisation.

11. Les Nations Unies auront failli à leur devoir suprême envers l'humanité si elles ne font pas du siège permanent de l'Organisation des Nations Unies la Maison de la paix.

12. En 1861, un Président de la République des Etats-Unis qui fut un grand Président, s'adressait en ces termes à une nation déchirée par la guerre civile:

"Nous ne sommes pas des ennemis, mais des amis. Nous ne devons pas être des ennemis. Certes les passions mettent nos liens d'affection à une rude épreuve, mais il ne faut pas qu'elles les brisent. Les accords mystiques du souvenir qui, par toute cette vaste étendue, montent des champs de bataille et des tombes des patriotes vers le cœur de tous les vivants et vers tous les foyers, iront se joindre au cœur de l'Union lorsque — et ce moment viendra c'est certain — nous serons de nouveau inspirés par ce qu'il y a de meilleur en nous."

13. Ces paroles de Lincoln revêtent un sens particulier aujourd'hui. En vérité, les peuples du monde ne doivent pas être ennemis, ne peuvent pas se permettre d'être ennemis. La vieille sagesse orientale leur a légué ce précepte: tous les hommes sont frères et membres de la famille humaine. Il peut y avoir eu un temps où il ait été possible d'écarter ce précepte comme une naïveté, une vaine expression d'idéalisme, mais ce temps n'est plus. Avec les armes redoutables que l'ingéniosité humaine a récemment forgées, la guerre est devenue un luxe que le monde ne peut plus s'offrir et la paix une nécessité dont il ne saurait se passer.

14. Le cercle de fer de la guerre et de la paix est rompu. La fraternité n'est plus une doctrine religieuse démodée, mais une nécessité impérieuse si l'on veut que l'humanité survive.

15. L'Organisation des Nations Unies est le dernier temple sacré où peut se redécouvrir la fraternité humaine. Le monde devra vivre en paix ou périr.

16. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) déclare que la cérémonie lui rappelle les nombreuses conférences et consultations auxquelles il a participé en qualité de Président du Comité consultatif du siège. Maintenant, tous ces efforts portent leurs fruits. La demeure de l'Organisation des Nations Unies commence à s'élever, impressionnante, au bord de l'East River, à New-York.

17. Deux faits peuvent aider à mieux comprendre l'œuvre accomplie jusqu'ici et dont la cérémonie d'aujourd'hui marque la consécration.

D'abord, des hommes et des femmes de bonne volonté ont montré l'intérêt qu'ils portaient à l'Organisation des Nations Unies par des actes de générosité d'une portée considérable. Ensuite la construction du siège permanent a été l'occasion d'une manifestation d'unanimité remarquable des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

18. Il a été difficile de se mettre d'accord sur le lieu et sur le site même du siège permanent de l'Organisation mondiale. Les Nations Unies savent gré à M. John D. Rockefeller Jr., de son don magnifique qui a mis fin à cette pénible controverse et a permis d'acquérir ce site. Son idée pratique et généreuse a été acceptée avec enthousiasme. M. O'Dwyer, maire de New-York, les membres du *Citizens' Committee* et les autorités de la ville de New-York ont apporté avec promptitude, générosité et perspicacité leur contribution à la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont fourni 20 millions de dollars pour la construction des voies d'accès et alloué une subvention de 2 millions de dollars pour les premiers travaux. Avec la coopération des autorités de l'Etat de New-York, sous la direction du Gouverneur Dewey, ils ont facilité de toutes les manières l'application de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique relatif au siège de l'Organisation et sont même allés jusqu'à renoncer au prélèvement des impôts grevant cette propriété de valeur.

19. Les Nations Unies ont eu ensuite à résoudre le problème infiniment délicat de l'élaboration des plans pour les bâtiments. Le bureau des architectes conseils, composé de dix architectes célèbres venant de dix pays différents et représentant toutes les régions du monde, s'est réuni dès le mois de mars 1947. Après avoir examiné une cinquantaine de plans généraux et environ une centaine de projets secondaires, ils se sont tous mis d'accord sur les plans qui se traduisent par les bâtiments en construction. L'accord qui s'est réalisé entre ces architectes appartenant à plusieurs pays doit être un exemple de l'accord qui doit exister entre les peuples. Comme les hommes d'Etat, ils avaient des opinions très nettes et des divergences de vues fondamentales qu'il s'agissait de concilier. Ils l'ont fait d'un commun accord.

20. Ils ont conçu une demeure des nations, unique en son genre, dont les fenêtres occupent une plus grande surface que tout autre bâtiment de New-York. Au nord et au sud les façades sont en marbre; à l'ouest et à l'est, elles sont ouvertes à la lumière, symbolisant ainsi très heureusement les espoirs de tous les peuples épris de paix.

21. Ce ne sont pas seulement les architectes qui sont arrivés à un accord unanime; le Comité consultatif du siège et l'Assemblée générale ont également tranché toutes les questions importantes à l'unanimité. Après avoir réalisé cette unanimité sur les plans de leur demeure, les Nations Unies sont résolues à se mettre d'accord pour assurer la sécurité et le bien-être des occupants.

22. Ainsi, les bâtiments en construction ne sont pas seulement destinés à abriter les serviteurs de la cause de la paix et du progrès mondial. Ils sont aussi un instrument d'harmonie. Ils sont un symbole en acier, en marbre et en fer d'un effort et d'un accord unanimes mis au service de la paix et du progrès mondial.

23. En posant la première pierre de leur siège, en ce jour d'anniversaire, les Nations Unies se vouent à nouveau aux fins élevées pour lesquelles ces bâtiments sont érigés. Elles se rendent compte que, pour réaliser ces fins, les hommes de bonne volonté doivent continuer de prouver leur confiance par des actes et concilier leurs points de vues divergents en vue d'atteindre une entente universelle.

24. M. O'Dwyer, maire de New-York, se déclare fier d'être le maire de la ville de New-York au moment où l'on consacre à un noble idéal une si imposante construction.

25. Les habitants de la ville de New-York ont déployé tous leurs efforts pour persuader les Nations Unies de fixer leur siège à New-York. Il n'y a jamais eu, dans l'histoire de la ville, d'événement plus important que son choix comme foyer de l'Organisation mondiale.

26. Cette grande ville de 8 millions d'habitants a été créée grâce à l'intelligence et au labeur d'hommes et de femmes de toutes les races, religions, couleurs et nationalités, venus de tous les coins de la terre avec leurs cultures, leurs habitudes et leurs conceptions particulières.

27. Leurs efforts unis ont produit, non une Tour de Babel, mais cette ville de New-York, qui témoigne de la capacité de l'homme à vivre en bon voisinage avec son semblable. En définitive, comme il a été prouvé ici, l'unité et la similitude fondamentales des hommes sont plus essentielles et plus importantes que leurs différences. Naturellement, toutes les injustices n'ont pas encore été effacées. C'est là une tâche difficile. Mais on va de l'avant vers un niveau de vie plus élevé et une vie plus heureuse.

28. Lorsque l'on étudie l'histoire, on voit la civilisation surgir là où des hommes se rassemblent et s'associent et on la voit sombrer lorsque se brise cet effort commun.

29. La présente génération a connu deux terribles guerres mondiales. Il est évident que la guerre ne résout rien. On commence à comprendre que le progrès et l'amélioration des relations internationales deviennent possibles lorsque des représentants sont réunis en une association pacifique; plus l'association est intime, plus sont grandes les possibilités d'amélioration.

30. Si l'on doit abolir à tout jamais les guerres, il faut que, dans le monde entier, les hommes et les femmes se vouent, corps et âmes, à la tâche qui consiste à réunir les nations en une grande famille et régler, par un examen serein et par la discussion, les différends que la guerre ne supprime jamais. On a toujours exagéré les différences qui existent entre les diverses nations et races du monde. Ces différences sont plus superficielles que réelles.

31. L'être humain est le fondement sur lequel toutes les nations reposent et dont toutes dépendent. Il est le même dans toutes les nations. Ses besoins, ses ambitions, ses joies et ses espoirs sont essentiellement les mêmes dans le monde entier. C'est l'espoir le plus sincère de l'humanité qu'ici, au siège des Nations Unies, on apportera chaque jour la preuve de cette grande vérité. Les populations ne montrent pas d'impatience parce que l'Organisation des Nations Unies n'a pu résoudre immédiatement tous les problèmes du monde. Elles savent que le progrès est lent, que

les représentants désignés par les nations doivent consacrer leur esprit et leur cœur à resserrer les liens de la famille humaine.

32. Puissent les efforts des Nations Unies être couronnés de succès. Puisse l'Organisation devenir une grande organisation durable vouée à la paix et à la sécurité mondiales. M. O'Dwyer souhaite aux Nations Unies longue vie et se déclare convaincu qu'avec l'aide de Dieu ce vœu se réalisera.

33. M. DEWEY, Gouverneur de l'Etat de New-York, dit sa joie de prendre part à la cérémonie de la pose de la première pierre du siège de l'Organisation des Nations Unies.

34. C'est un grand plaisir pour lui que d'accueillir dans l'Etat de New-York, non seulement le Président des Etats-Unis, mais encore les représentants de toutes les nations du monde qui collaborent à la plus importante de toutes les tâches: le maintien et l'organisation de la paix.

35. Il est bon que l'Organisation des Nations Unies ait son siège à New-York, car cette ville, la plus cosmopolite du monde, constitue le meilleur terrain de rencontre pour tous les peuples du monde, l'endroit où ils peuvent confronter leurs opinions et leurs aspirations.

36. M. Dewey a eu l'honneur de contribuer à l'élaboration de la législation spéciale qui a été nécessaire dans l'Etat de New-York en vue de l'érection des bâtiments du siège permanent. Il a aidé à faire voter, il y a un peu plus d'un an, les crédits indispensables à la construction. Toutes les personnes présentes à la cérémonie ont participé d'une manière ou d'une autre à cette œuvre; cependant, aucune d'entre elles ne serait ici aujourd'hui sans l'initiative d'un grand philanthrope, dont la générosité et la rapidité de décision ont fixé les Nations Unies à New-York et permis à New-York de conserver les Nations Unies. Tous ceux qui sont présents — et tous les peuples du monde — sont redevables de l'existence même de cet édifice à la générosité de M. John D. Rockefeller, Jr.

37. Il est juste de rendre hommage, à cette occasion, au personnel permanent, de même qu'aux représentants des Etats Membres, pour la part qu'ils ont prise à la poursuite des objectifs communs. Il n'est pas toujours agréable d'être arraché à son foyer et transplanté à des milliers de kilomètres, dans une ville inconnue. Il est souvent extrêmement pénible de suivre pendant des heures une discussion en s'efforçant de garder son sang-froid et de subordonner toutes autres considérations à la cause de la justice et de la paix. Tous les peuples du monde doivent une grande reconnaissance aux représentants des Etats Membres qui ont travaillé à sauvegarder la paix, si imparfaite soit-elle, dont ils jouissent à l'heure actuelle.

38. Les Nations Unies sont loin d'être au bout de leur peine, mais, quelque fragile qu'ait été l'Organisation à ses débuts, elle a surmonté des épreuves périlleuses et a résisté jusqu'ici à toutes les tempêtes. Elle est plus forte aujourd'hui qu'elle n'a jamais été. M. Dewey espère — espoir partagé, il en est convaincu, par toutes les personnes présentes — que ces bâtiments majestueux symboliseront la puissance croissante de l'Organisation des Nations Unies mise au service de la meilleure de toutes les causes: celle de la paix et de la bonne volonté entre tous les hommes.

39. M. TRUMAN, Président des Etats-Unis d'Amérique, déclare que les bâtiments du siège permanent de l'Organisation des Nations Unies, dont on va poser la première pierre, constitueront l'édifice le plus important du monde, car c'est vers lui que se tourneront les regards de toute l'humanité, avide de paix et d'une vie meilleure. C'est en ce lieu que les nations viendront travailler ensemble à la réalisation de ces espoirs.

40. Le peuple des Etats-Unis est tout particulièrement fier de l'honneur que lui fait l'Organisation en établissant dans ce pays son siège permanent. Mais il sait aussi combien il est nécessaire que les autres peuples voient de près le travail accompli par l'Organisation mondiale. Aussi est-il bon que les sessions des Nations Unies se tiennent, de temps en temps, dans d'autres pays, lorsque cela est possible. L'Organisation doit, en effet, puiser son inspiration chez tous les peuples; elle a été créée pour servir les intérêts de tous les peuples, elle doit représenter véritablement tous les peuples et être responsable devant tous.

41. La cérémonie en cours marque une étape nouvelle dans le progrès de l'Organisation, il est bon qu'elle ait lieu en cette journée des Nations Unies qui marque le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte. Au cours de ces quatre années l'Organisation a grandi, elle est devenue un puissant facteur de paix et d'amitié entre les peuples. La construction de son siège permanent prouve, de façon tangible, que les Nations Unies ont pleine confiance en la vitalité, en la puissance de leur Organisation et qu'elles sont déterminées à accroître d'année en année son efficacité.

42. La Charte est l'incarnation des espoirs et des idéaux de l'humanité entière. Ces espoirs, ces idéaux n'ont pas un caractère statique; par leur dynamisme ils animent et renforcent l'Organisation des Nations Unies. Cette Organisation doit se développer et progresser sans cesse afin de satisfaire les besoins nouveaux des peuples du monde. Le Président Truman espère qu'un jour toutes les nations du monde auront qualité de Membres de l'Organisation et viendront participer loyalement à ses travaux.

43. Ceux qui sont mêlés à la vie même de l'Organisation oublient parfois qu'il y a en elle autre chose que les procédures, les séances, les débats qui assurent son fonctionnement. Ils ont tendance à oublier que l'Organisation est une incarnation vivante de ce principe de la Charte: renoncer à l'agression, être résolu à coopérer à l'établissement de conditions de vie meilleures.

44. Si l'on oublie ce fait, on ne peut pas comprendre quelle force l'Organisation possède; on ne peut pas comprendre la nature véritable de cette puissance nouvelle qui est une création de notre époque.

45. L'existence des Nations Unies est le signe du caractère moral des aspirations humaines. La Charte montre clairement que les hommes veulent que les problèmes internationaux se règlent par des moyens que leur conscience puisse accepter.

46. C'est parce que l'Organisation exprime d'une manière dynamique les aspirations de tous les peuples du monde, c'est parce qu'elle établit des règles de droit et de justice valables pour toutes les nations qu'elle est plus grande que chacun des Membres qui la constituent. Les Nations

Unies reposent sur un contrat qui ne peut être ni laissé de côté, ni violé, ni dissous.

47. Le peuple des Etats-Unis, au cours de son histoire, a appris ce qu'est la création d'une organisation qui réalise des aspirations de paix et d'unité. Sa Constitution a exprimé sa volonté de créer un Etat fédéral uni et c'est en luttant et en peinant qu'il a fait triompher sa volonté.

48. De même, la Charte et l'Organisation à laquelle les bâtiments mis en chantier sont destinés expriment la volonté de l'humanité de créer une Organisation mondiale unie.

49. Cela ne signifie pas que tous les Etats Membres ont, sur toutes les questions, la même opinion. Il y a entre eux des divergences très profondes. Il faut comprendre que ces bâtiments ne seront pas un monument élevé en l'honneur d'un accord unanime qui se serait établi entre toutes les nations, et sur tous les sujets. Ils auront néanmoins une signification importante et nouvelle, à savoir que tous les peuples du monde sont décidés à rechercher ensemble la solution de leurs problèmes communs.

50. Le succès de l'Organisation des Nations Unies ne dépendra pas seulement de sa capacité à examiner et à résoudre des problèmes politiques. On a appris que les problèmes politiques découlent des problèmes économiques et sociaux. Si les peuples du monde veulent vivre en paix, ils doivent travailler ensemble à créer des conditions qui assurent à la paix une base solide. Aussi la mesure dans laquelle sera assuré l'exercice des droits de la personne humaine, c'est-à-dire la mesure dans laquelle sera réalisé le progrès dans le domaine économique et social, sera également un facteur déterminant du succès des Nations Unies.

51. Le texte de la Charte et les travaux de l'Organisation au cours des quatre dernières années démontrent que l'on a reconnu ces vérités essentielles. La Charte établit clairement que le respect des droits de l'homme par tous les gouvernements est une question d'ordre international. Les Etats Membres ont appris par une dure expérience que le respect des droits de l'homme est une condition nécessaire du progrès politique, économique et social; ils ont appris que, dès que les droits de l'homme ne sont plus respectés, la tyrannie s'installe avec pour séquelle, trop souvent, la guerre.

52. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies a consacré une part si importante de son temps à encourager le respect des droits de l'homme; c'est pourquoi aussi l'Assemblée générale a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. D'autres mesures importantes sont à l'étude dans ce domaine.

53. Le Président des Etats-Unis se déclare persuadé que l'accomplissement de cette noble tâche se poursuivra sans arrêt. Les Etats-Unis s'intéressent profondément au pacte international relatif aux droits de l'homme que la Commission des droits de l'homme est en train d'établir. Ils sont fermement convaincus que, pour assurer la paix, il faut que, partout dans le monde, hommes et femmes, sans distinction de race, de langue ou

de religion, se voient assurés les droits civils et politiques fondamentaux. Le Président des Etats-Unis espère que le pacte contiendra des dispositions efficaces relatives à la liberté de l'information. L'esprit de l'homme doit être affranchi de toute contrainte artificielle et arbitraire afin que l'homme puisse s'adonner à la recherche de la vérité et appliquer son intelligence à l'organisation d'un monde meilleur.

54. Dans un autre domaine, celui du progrès économique, les Nations Unies s'efforcent également d'établir les bases d'une paix universelle. La moitié au moins de l'humanité vit encore dans la misère. Des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants manquent des aliments, des vêtements, des logements qui leur sont indispensables. Il est impossible d'établir dans le monde une paix et une prospérité permanentes si le niveau de vie ne s'élève point dans les régions insuffisamment développées.

55. C'est pour cette raison que le Président des Etats-Unis a demandé avec insistance qu'un effort vigoureux soit entrepris en vue d'utiliser la technologie moderne et les investissements de capitaux à l'amélioration du sort de ces populations. Le progrès économique des régions dont il s'agit exige un grand développement des investissements et des échanges commerciaux. Pour réaliser ce développement, ces régions doivent résoudre par des moyens scientifiques et techniques leurs problèmes principaux, c'est-à-dire l'augmentation de la production de denrées alimentaires, l'amélioration de l'hygiène et des conditions sanitaires, l'utilisation de leurs ressources naturelles, la diffusion de l'instruction.

56. Pour satisfaire ces besoins, les Nations Unies et leurs organes préparent un programme détaillé d'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Le Conseil économique et social a, au cours de sa neuvième session, défini les principes essentiels sur lesquels ce programme doit être fondé¹. L'Assemblée générale a achevé d'établir et de mettre au point les premiers projets. Le fait que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale s'est prononcée, par un vote unanime, en faveur de la résolution relative à l'assistance technique² montre qu'il s'agit bien là d'une tâche commune à laquelle tous ont à cœur de participer. Même si des divergences se produisent au sujet de certains détails du programme, les Nations Unies, il faut l'espérer, demeureront unanimes dans leur détermination d'élever le niveau de vie des membres les moins favorisés de la famille humaine.

57. Les Etats-Unis entendent collaborer pleinement à cette grande entreprise. Ils ont déjà pris certaines mesures en ce domaine. Le Président des Etats-Unis insistera auprès du Congrès, lorsqu'il se réunira à nouveau en janvier 1950, pour qu'il accorde une priorité spéciale aux propositions qui devront permettre d'accroître l'assistance technique et les investissements de capitaux.

58. Il est un autre problème auquel les Nations Unies portent un intérêt majeur, celui du contrôle de l'énergie atomique.

59. Dès que la première arme atomique eut été fabriquée, l'un des objectifs principaux de la

¹ Voir les Documents officiels du Conseil économique et social, quatrième année, neuvième session, Supplément, résolution 222 (IX).

² Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Deuxième Commission, 98ème séance.

politique des Etats-Unis a été l'établissement d'un système international de contrôle de l'énergie atomique assurant l'interdiction effective de l'emploi des armes atomiques tout en favorisant, dans tous les pays, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

60. Au mois de novembre 1945, M. Attlee, Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Mackenzie King, Premier Ministre du Canada, et le Président des Etats-Unis lui-même, ont décidé que le problème du contrôle international de l'énergie atomique devait être soumis à l'Organisation des Nations Unies. L'un des premiers actes de l'Assemblée générale, au cours de sa première session, a été de créer par sa résolution 1 (I) du 24 janvier 1946, la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies.

61. Cette Commission étudie le problème depuis trois ans; elle établit un plan de contrôle où se reflète le concours précieux de presque toutes les nations représentées à la Commission. L'Assemblée générale a approuvé ce plan à une écrasante majorité par sa résolution 191 (III) du 4 novembre 1948.

62. Ce plan est satisfaisant. Ce plan peut être mis à exécution, et, ce qui est plus important, il peut atteindre effectivement son but. C'est le seul plan établi jusqu'à présent qui satisfasse aux conditions techniques nécessaires pour un contrôle, le seul plan qui permette d'interdire effectivement l'emploi de l'arme atomique et de développer, en coopération, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

63. Ce plan, le Gouvernement des Etats-Unis l'appuie et continuera à l'appuyer tant qu'on n'aura pas présenté un plan meilleur et plus efficace. A toutes les nations, à tous les peuples, se pose le problème suivant: utiliser l'énergie atomique pour accroître le bien-être des hommes et non pour détruire l'humanité. Les Etats-Unis sont et demeurent prêts à apporter toute leur collaboration à la solution de ce problème.

64. Pour réaliser les aspirations du monde, il faut donc assurer le respect des droits de l'homme, favoriser le progrès économique et établir un contrôle des armements. Ces conditions ne se réaliseront pas d'un jour à l'autre; mais, pour atteindre le but, il faut travailler sans relâche à les établir.

65. Aucune nation, quelle qu'elle soit, ne peut obtenir que son point de vue l'emporte en toute circonstance, car ce sont des problèmes humains qui se posent et c'est dans les négociations et les concessions réciproques que réside la solution des problèmes humains.

66. Le problème du XXème siècle est celui des relations entre les hommes et non celui des forces matérielles aveugles de la nature. Les véritables dangers auxquels l'humanité est exposée sont ceux qui proviennent de modes de pensées périmés, de l'inertie de la nature humaine et du fait que l'on défend des intérêts dits nationaux au détriment du bien commun.

67. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis sont convaincus que la patience, la raison et un travail acharné permettront de résoudre les problèmes politiques les plus difficiles. Ils sont convaincus que la coopération internationale peut favoriser l'exercice des droits de l'individu ainsi que le progrès dans le

domaine économique et social. Ils croient au progrès dans les relations humaines; l'idée qu'ils se font de l'avenir est celle d'un monde meilleur dans lequel les hommes ou nations pourront vivre ensemble, en respectant le droit d'autrui et en collaborant à l'établissement d'une vie meilleure pour tous. Ils travaillent avec la conviction que les hommes ou les nations peuvent coopérer et qu'il n'existe point de problème international que des hommes de bonne volonté ne puissent résoudre ou régler.

68. La pose de la première pierre du siège des Nations Unies est un acte de foi inébranlable; elle signifie que l'Organisation des Nations Unies réussira à accomplir la grande œuvre en vue de laquelle elle a été créée.

69. Mais la foi n'est rien sans les œuvres. Il faut que les Etats Membres, ayant dans les idéaux de la Charte une foi aussi forte que l'acier de l'édifice du siège, poursuivent la réalisation des desseins énoncés dans la Charte avec une résolution aussi inébranlable que le roc qui sert d'assise à cet édifice. Leurs actes doivent être solidement fondés sur les principes de la Charte et leur ligne de conduite aussi droite que l'arête de la première pierre.

70. A cette condition, l'Organisation des Nations Unies durera et elle apportera à l'humanité le bien-être et la paix.

71. Le PRÉSIDENT annonce que, pour la pose de la première pierre, le Secrétaire général va être accompagné de M. Harrison, directeur des plans de construction.

72. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL déclare que c'est avec le sentiment profond de la portée historique de cet instant qu'il va poser la première pierre du siège permanent de l'Organisation des Nations Unies.

73. La Charte des Nations Unies commence par les mots: "Nous, peuples des Nations Unies". C'est au nom des peuples des Nations Unies que le Secrétaire général dépose dans cette pierre, pour qu'elle y soit conservée à jamais, une copie authentique de la Charte signée à San-Francisco. Puisse-t-on trouver dans la Charte des Nations Unies des fondations pour la paix mondiale qui soient aussi solides et inébranlables que celles de la structure qui se dresse déjà sur l'emplacement du siège.

74. Il dépose également une copie authentique de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948. Cette Déclaration fixe aux gouvernements des normes auxquelles tous les hommes et les femmes de toutes races, de toutes langues, de toutes couleurs et de toutes croyances peuvent avoir recours chaque fois que leurs droits sont violés. Ce sont des normes au nom desquelles ils peuvent rallier l'opinion mondiale en vue d'une réalisation plus complète des droits que proclamé la Déclaration.

75. Enfin, il place dans la première pierre un exemplaire du programme de la cérémonie.

A ce moment, le Secrétaire général pose la première pierre du siège permanent de l'Organisation des Nations Unies.

76. Le point où elle se trouvera, poursuit le Secrétaire général, marquera l'aile méridionale du siège permanent, lorsque ce dernier sera achevé.

77. Si la construction du siège permanent en est à ce point, c'est grâce au dévouement des milliers d'hommes et de femmes de toutes conditions appartenant aux Nations Unies.

78. Ceux qu'il voudrait remercier sont si nombreux qu'il ne peut les nommer tous. A ses côtés se trouve M. Harrison, directeur des plans de construction, au grand talent de qui les Nations Unies doivent déjà tant. Un peu plus loin, sont les ouvriers qui, il y a seulement une heure, s'affairaient autour des poutres métalliques, des marbres et des vitres de l'édifice et qui reprendront la tâche inachevée à l'issue de la cérémonie. Il y en a bien d'autres encore, mais quelques-uns ne sont pas là: les architectes, les ingénieurs et les experts; d'autres membres du personnel du siège et le Secrétariat; les entrepreneurs, les autorités municipales, M. John D. Rockefeller Jr., et, naturellement, M. Austin et les membres du Comité consultatif du siège, M. O'Dwyer, maire de New-York et M. Dewey, Gouverneur de l'Etat de New-York.

79. Au Président des Etats-Unis, le Secrétaire général exprime la gratitude du Secrétariat des Nations Unies pour tout ce que les Etats-Unis, en tant que pays hôte, et lui-même, en tant que Président ont fait pour les Nations Unies.

80. L'Organisation des Nations Unies est reconnaissante des fortes paroles par lesquelles le Président et les autres orateurs ont assuré l'Organisation de leur appui en ce jour consacré aux Nations Unies.

81. Le monde a besoin d'entendre les hommes d'Etat des grandes Puissances et des autres Etats

Membres proclamer leur confiance et leur foi dans l'Organisation des Nations Unies. Ces proclamations ont une grande valeur. Tout au long de l'histoire, ces actes, de foi ont rallié l'humanité au service des grandes causes. Mais le monde a besoin d'actes autant que de paroles, d'actes de sagesse politique et de courage de la part des Etats Membres pour appuyer l'Organisation des Nations Unies.

82. Le Secrétaire général se déclare profondément convaincu que seul le succès de l'Organisation pourra empêcher une troisième guerre mondiale et instaurer une paix durable. L'Organisation des Nations Unies, si elle n'a pas encore réussi dans sa tâche, n'a pas échoué non plus. C'est un édifice incomplet dont l'achèvement demandera bien des années. L'Organisation des Nations Unies réussira si les peuples du monde entier, agissant par l'intermédiaire de leurs gouvernements, exigent que, par des actes aussi bien que par des paroles, on ne cesse de faire respecter la Charte et d'utiliser le mécanisme de l'Organisation au maximum de ses possibilités, non pas seulement par intervalles, mais de façon constante.

83. Le monde ne connaîtra la paix qu'autant que les peuples du monde s'efforceront, par leur labeur et leur foi, de rendre l'Organisation efficace. Faire de chaque jour de l'année un jour dédié aux Nations Unies, tel doit être l'objectif, tel doit être le devoir de chacun, jusqu'à ce que la paix soit assurée dans le monde.

La séance est levée à 13 h. 5.

DEUX CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 2 novembre 1949, à 14 h. 30.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Hommage à la mémoire de M. Edward R. Stettinius

1. Le PRÉSIDENT annonce qu'il a assisté le matin, en qualité de représentant de l'Assemblée générale, au service funèbre à la mémoire de M. Edward R. Stettinius, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui a été l'un des quatre Présidents de la Conférence des Nations Unies à San-Francisco. Le Président invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Stettinius.

Les membres de l'Assemblée se lèvent et observent une minute de silence.

Mesures propres à permettre à l'Assemblée générale de terminer ses travaux: rapport du Bureau (A/1053)

2. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le rapport du Bureau (A/1053) dont le texte est le suivant:

"Afin de hâter l'expédition des travaux de la quatrième session de l'Assemblée générale, le Bureau a décidé, à sa 68ème séance tenue le 28 octobre 1949, de recommander à l'Assemblée générale ce qui suit:

"Retirer de l'ordre du jour de la Première Commission les questions suivantes, qui y sont actuellement inscrites, et en confier l'examen à la Commission politique spéciale, aux fins de rapport:

"Rapport du Conseil de sécurité (point 10).
"Palestine (point 18):

a) Propositions concernant un régime international permanent pour la région de Jérusalem: rapport de la Commission de conciliation pour la Palestine;

b) Protection des Lieux saints: rapport de la Commission de conciliation pour la Palestine;

c) Aide aux réfugiés de Palestine: rapport du Secrétaire général.

"Question indonésienne (point 20).

3. Il met aux voix la recommandation du Bureau.

La recommandation est adoptée sans débat.

Déclaration du représentant des Pays-Bas au sujet de l'Indonésie

4. M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) désire porter à la connaissance de l'Assemblée